



## ■ CADRE POLITIQUE EUROPEEN

1. **BREXIT**: Accord final conclu entre le Royaume-Uni et l'Union européenne
2. **ELECTIONS EUROPEENNES** : Nouveaux chefs de file chez les Verts et au PPE
3. **ZONE EURO** : Présentation conjointe d'un projet de budget franco-allemand pour 2021
4. **ITALIE** : Poursuite des négociations entre la Commission et le gouvernement italien sur le déficit budgétaire
5. **INSTITUTIONS EUROPEENNES** : Le Parlement européen lance un site web intitulé « Ce que l'Europe fait pour moi »

## ■ EUROPE SOCIALE

6. **LES VERTS** : Un programme politique résolument social
7. **COORDINATION DES SYSTEMES DE SECURITE SOCIALE** : Vers une meilleure couverture des travailleurs
8. **AUTORITE EUROPEENNE DU TRAVAIL (ELA)** : Rapport voté en commission EMPL
9. **DIRECTIVE CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'UE** : Proposition d'un socle minimal de droits sociaux pour les travailleurs
10. **EQUILIBRE VIE PRIVEE/VIE PROFESSIONNELLE** : Blocage entre Etats-membres sur le congé parental
11. **PROTECTION SOCIALE** : la Commission européenne publie son rapport annuel 2018 du Comité de la protection sociale
12. **FORMATION PROFESSIONNELLE** : Tenue de la Semaine européenne des compétences professionnelles 2018
13. **EMPLOI DES JEUNES** : Les séminaires d'apprentissage mutuel mettent en lumière les difficultés liées à l'emploi, à l'éducation ou à la formation de jeunes
14. **PAUVRETE** : Publication d'un nouveau rapport sur la lutte contre la pauvreté des enfants dans l'Union européenne
15. **SOINS A LA PERSONNE** : Le Parlement européen réclame à nouveau plus d'équité sur le marché du travail afin de ne pas pénaliser les femmes qui s'occupent d'un parent proche
16. **PILIER EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX** : Premier anniversaire du Pilier européen des droits sociaux
17. **INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE** : Accord politique attendu entre le Parlement européen et le Conseil

## ■ AGENDA EUROPE

## ■ CADRE POLITIQUE EUROPEEN

### 1. BREXIT: Accord final conclu entre le Royaume-Uni et l'Union européenne

Les 27 chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont approuvé le 25 novembre à Bruxelles la déclaration politique finale concernant la future relation entre l'UE et le Royaume-Uni. Cette déclaration fait 36 pages, soit 28 de plus que le premier jet. Commerce, sécurité et défense sont les grands axes de la future coopération. La Première Ministre Theresa May doit encore faire approuver l'accord par les deux chambres parlementaires britanniques le 11 décembre prochain. Sa très courte majorité rend le vote incertain. Si le texte est validé, le Parlement européen devra à son tour voter dans le courant du mois de mars 2019, pour une sortie effective prévue le 29 mars.

Les accords prévus devront être négociés pendant la période de transition, soit entre le 29 mars 2019 et le 31 décembre 2020.

PROCHAINES ETAPES DU BREXIT	
11 décembre 2018	<b>Vote du Parlement britannique sur l'accord de retrait</b>
Courant mars 2019	<b>Vote de ratification de l'accord de retrait par le Parlement européen</b>
29 mars 2019	<b>Sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne.</b> L'Etat demeure néanmoins membre de l'Union douanière et du Marché intérieur. Début de la période de transition.
31 décembre 2020	<b>Fin de la période de transition.</b> Le Royaume-Uni devient un pays-tiers à part entière.

### 2. ELECTIONS EUROPEENNES : Nouveaux chefs de file chez les Verts et au PPE

Les écologistes du groupe des Verts/Alliance Libre Européenne (Verts/ALE) ont choisi le 24 novembre leurs représentants dans la course à la présidence de la Commission européenne, en la personne de l'Allemande Ska Keller, coprésidente du groupe au Parlement européen, et du député européen néerlandais Bas Eickhout.

Les Verts ont remporté plusieurs victoires électorales dans diverses régions européennes comme en Suède ou en Bavière. Les deux candidats présenteront conjointement leur candidature. L'élection du successeur de Jean-Claude Juncker se jouera un mois après les élections européennes au terme d'un jeu institutionnel entre le Parlement européen et le Conseil européen.

Chez les conservateurs du Parti Populaire Européen (PPE), le Bavarois Manfred Weber a été investi le 8 novembre à Helsinki chef de file de la droite européenne. Âgé de 46 ans, il a obtenu 492 des 619 voix des délégués du Parti Populaire Européen (PPE) appelés à voter. Son adversaire, le Finlandais Alexander Stubb, 50 ans, en a obtenu 127. L'élu allemand, qui dirige le groupe du PPE au Parlement européen, s'est présenté comme un modéré capable de surmonter les divisions de cette formation en perte de vitesse face aux montées des extrêmes sur fond de crise migratoire dans l'UE.

A noter la désignation de Yanis Varoufakis, ancien ministre des Finances grec sous la bannière du parti Syriza, comme tête de liste pour Diem25 en Allemagne, et du Tchèque Jan Zahradil pour les Conservateurs et Réformistes Européens (ECR).

### **3. ZONE EURO : Présentation conjointe d'un projet de budget franco-allemand pour 2021**

Les Ministres allemands et français des Finances ont présenté leur projet de budget pour la zone euro en 2021. Mais certains pays comme les Pays-Bas peinent à y voir la valeur ajoutée. Présenté par Olaf Scholz et Bruno Le Maire, le budget prévoit un montant commun limité pour la zone euro, axé sur l'investissement, la convergence et plus largement sur la stabilisation. L'un des points très controversé de ce plan, y compris en Allemagne, repose dans le fait qu'il limiterait l'aide de la zone euro à d'autres pays en cas de crise économique. Faisant partie intégrante du cadre européen, ce budget se fondrait dans le budget à long terme de l'UE – qui doit entrer en vigueur en 2021 – et serait assujéti aux mêmes règles budgétaires. Étant donné qu'il ferait partie de ce budget de sept ans, tous les États membres devraient donner leur accord pour l'inscrire dans la législation, mais seuls les 19 de la zone euro seraient habilités à s'en servir.

### **4. ITALIE : Poursuite des négociations entre la Commission et le gouvernement italien sur le déficit budgétaire**

Les représentants du gouvernement italien Giuseppe Conte, Matteo Salvini et Luigi di Maio, ont convenu le 26 novembre d'une baisse du déficit budgétaire de 2.4% à 2.2%, en vertu des recommandations de la Commission européenne. Ce geste consenti par Rome permet à l'Italie d'échapper à des sanctions économiques et à l'ouverture d'une procédure d'infraction pour dette excessive, sollicitée par un certain nombre d'Etats membres.

Rome a confirmé que les principales réformes incluses dans le budget litigieux resteraient inchangées. Selon un porte-parole du gouvernement italien, les modifications des principales réformes telles que le revenu universel et la refonte du système de retraite ne seraient pas à l'ordre du jour. De même, l'Italie convient de la nécessité de réduire la dette, mais selon une méthode différente de celle de la Commission.

### **5. INSTITUTIONS EUROPEENNES : Le Parlement européen lance un site web intitulé « Ce que l'Europe fait pour moi »**

Le Parlement européen a récemment intensifié ses initiatives pour rapprocher l'Union européenne de ses citoyens. Alors que la participation aux élections européennes est en baisse constante depuis 30 ans, un site web a été lancé le 14 novembre pour montrer l'impact positif de l'UE sur ses citoyens.

Sous le nom "*Ce que l'Europe fait pour moi*", ce site contient 1 800 exemples de projets et d'actions financés par l'UE qui peuvent être recherchés par lieu ou par domaine d'intérêt. Ces « fiches » sont divisées en 3 sections: territoires (1 290 localités), groupes sociaux (professions, loisirs, etc.) et gros plans (séances d'information détaillées sur l'action de l'UE).

Le site Web sera suivi d'une application destinée aux citoyens, avec un lancement prévu pour la fin du mois de novembre 2018.

### 6. LES VERTS : Un programme politique résolument social

La justice sociale et une transition équitable vers une économie sobre en carbone seront au centre des préoccupations lors de la prochaine campagne électorale des Verts dans l'UE, selon les principaux candidats nouvellement élus du groupe, Ska Keller et Bas Eickhout. Le manifeste contient des mesures telles que le développement d'une infrastructure plus écologique et le développement conjoint de technologies numériques et propres. Entre autres points, elle appelle à un « revenu minimum décent » et à un règlement européen sur les droits sociaux minimaux. Alors que le parti « *La République en Marche* » d'Emmanuel Macron est appelé à entrer au Parlement européen en mai, des discussions ont été engagées pour forger de nouvelles alliances politiques. Mais l'agenda social, environnemental et économique des Verts européens rend peu probable une coopération avec le mouvement, les deux *Spitzenkandidaten* exprimant leur scepticisme.

Franziska Brantner, porte-parole des Verts au Bundestag pour les affaires européennes, se dit optimiste sur le fait que même s'ils ne se joignent pas à un mouvement progressiste, les Verts donneront plus de poids à une majorité progressiste à Bruxelles.

### 7. COORDINATION DES SYSTEMES DE SECURITE SOCIALE : Vers une meilleure couverture des travailleurs

#### CE QU'IL FAUT RETENIR

Le 13 décembre 2016, la Commission européenne a présenté une révision du règlement de l'UE sur la coordination de la sécurité sociale visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, l'égalité de traitement entre travailleurs et contribuables et l'amélioration des outils de coopération entre les autorités des États membres. Le rapporteur de la proposition législative est l'eurodéputé français Guillaume Balas, du groupe des Socialistes et Démocrates. Les négociations interinstitutionnelles, actuellement en cours, devraient aboutir à un accord au mois de février 2019.

Le projet de rapport sur la coordination des systèmes de sécurité sociale de Guillaume Balas (S&D, France) a été voté en commission Emploi du 20 novembre. La commission a validé l'instauration de nouvelles règles permettant une harmonisation des systèmes de sécurité sociale entre États membres afin de permettre aux travailleurs transfrontaliers de bénéficier de règles plus avantageuses en matière de couverture sociale, notamment par la garantie d'une couverture des allocations chômage, familiales et des prestations de soin de longue durée. L'objectif est ici d'assurer un accès équitable à la sécurité sociale à tous les citoyens de l'UE. Jusqu'à présent, chaque État membre organise librement son modèle de sécurité sociale : pour chaque travailleur, l'État détermine ainsi le niveau des prestations sociales, les conditions d'accès à ces mêmes prestations et les critères d'éligibilité. Ces différences d'interprétation sont sujettes à des fraudes et des abus fragilisant les droits des travailleurs.

## 8. AUTORITE EUROPEENNE DU TRAVAIL (ELA) : Rapport voté en commission EMPL

### CE QU'IL FAUT RETENIR

La création d'une Autorité européenne du travail (*European Labour Authority, ELA*) a été annoncée par Jean-Claude Juncker dans son discours sur l'état de l'Union de septembre 2017, afin de fournir un cadre de régulation à un marché de l'emploi européen élargi et de plus en plus flexible. Intégrée au Socle européen des droits sociaux (SEDS), cette Autorité, qui se verra accorder un budget annuel d'environ 50 millions d'euros, permettra de faciliter l'accès à l'emploi et d'informer les travailleurs sur leurs droits en fonction de la législation en vigueur.

Les membres de la commission EMPL ont voté le 20 novembre le projet de rapport de Jeroen Lenaers (PPE) sur l'établissement d'une Autorité européenne du travail (ELA).

Le texte adopté indique que l'Autorité européenne du travail (ELA) assistera les États membres et la Commission européenne dans l'application et le respect des règles de l'UE en matière de mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de la libre circulation des travailleurs et de la libre prestation de services sur le marché intérieur. Suite à cette adoption, les négociations interinstitutionnelles sont prévues pour débuter prochainement.

## 9. DIRECTIVE CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'UE : Proposition d'un socle minimal de droits sociaux pour les travailleurs

### CE QU'IL FAUT RETENIR

La proposition de directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles s'inscrit en droite ligne du Socle européen des droits sociaux (SEDS). Elle a pour objectif d'instaurer de nouveaux droits pour tous les travailleurs, notamment en ce qui concerne la protection insuffisante des travailleurs occupant des emplois précaires, tout en limitant les charges qui pèsent sur les employeurs et en maintenant l'adaptabilité du marché du travail.

Les députés européens ont donné leur accord pour lancer les négociations sur une proposition qui introduit de nouveaux droits minimum pour les travailleurs concernant la durée de la période d'essai, les heures de travail et les contrats restrictifs. Les règles prévoient que tous les employés, y compris ceux disposant de contrats atypiques et non traditionnels, reçoivent toutes les informations sur leurs responsabilités et sur leurs conditions de travail.

La Commission souhaite que tous les travailleurs de l'UE aient le droit à des informations plus complètes sur des aspects essentiels du travail :

1. L'introduction d'une limite à la durée de la période probatoire au début de l'emploi,
2. Le droit de rechercher un emploi supplémentaire,
3. Le droit de connaître dans un délai d'avance raisonnable lorsque le travail aura lieu, pour les travailleurs ayant des horaires très variables
4. Recevoir gratuitement la formation obligatoire que l'employeur est tenu de fournir.

La proposition a un large champ de travailleurs ciblés. Il vise à garantir que ces droits les couvrent dans toutes les formes de travail, y compris ceux qui font partie des formes de travail non standard et nouvelles les plus flexibles telles que les contrats zéro heure, le travail

occasionnel, le travail domestique, le travail sur chèques ou le travail à plat. Il comporte également des dispositions ciblées sur la mise en œuvre, afin de garantir que les travailleurs sur le lieu de travail bénéficient effectivement de ces droits.

## 10. EQUILIBRE VIE PRIVEE/VIE PROFESSIONNELLE : Blocage entre Etats-membres sur le congé parental

### CE QU'IL FAUT RETENIR

1. La directive « équilibre entre vie professionnelle et vie privée » propose que chacun des parents, à la naissance d'un enfant, ait droit à quatre mois de congés rémunérés à hauteur des indemnités maladie. La France s'y oppose fermement.
2. Le COREPER du 13 juin 2018, réunissant les représentants permanents de l'UE, a laissé deux points politiques en suspens:
  - La transférabilité entre le père et la mère du congé parental
  - Les modalités de rémunération et les périodes de vacances.
3. Lors du Conseil «Emploi et politique sociale» (EPSCO) du 21 juin 2018, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un congé parental rémunéré non transférable avec une rémunération établie à un niveau «adéquat» d'un mois et demi. Sans surprise, la directive a été considérablement édulcorée par les États membres.
4. Le 11 juillet 2018, les eurodéputés de la Commission EMPL ont voté le rapport de David Casa avec un niveau de congé de paternité rémunéré à 80% du salaire brut et 78% pour le congé parental et de soignant.

La dernière réunion interinstitutionnelle sur la directive relative à l'équilibre vie professionnelle - vie privée, qui s'est tenue le 19 novembre, n'a pas réellement progressé, en raison notamment des nombreux obstacles posés par les États membres à la présidence autrichienne du Conseil de l'UE. Certes, la présidence avait obtenu un mandat de négociation limité du Comité des représentants permanents, avec un mandat renouvelé en congé de paternité offrant une rémunération au même niveau que le congé maternité. Le Parlement européen représenté par le rapporteur David Casa (PPE, Malte) aurait insisté pour disposer de cinq jours payés par an, mais a accepté que le niveau de paiement soit laissé à la discrétion des États membres. Problème: les États membres refusent toute possibilité de fixer un nombre déterminé de jours payés. Ce sont les États membres dotés des systèmes de congés les plus progressifs, tels que l'Allemagne, qui hésitent le plus à introduire de telles contraintes. Le Parlement souligne que l'objectif principal de la directive est d'établir des normes minimales, laissant ainsi aux États membres la liberté d'aller plus loin. La prochaine réunion interinstitutionnelle se tiendra le 3 décembre.

## 11. PROTECTION SOCIALE : la Commission européenne publie le rapport annuel 2018 du Comité de la protection sociale (CPS)

Sur la base d'un ensemble d'indicateurs clés et de rapports des États membres, le rapport analyse les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif Europe 2020 de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que les dernières tendances sociales à surveiller.

Il donne un aperçu des développements politiques récents et énumère les principaux défis sociaux structurels auxquels chaque État membre est actuellement confronté. Le rapport 2018 met l'accent sur la santé et contient des extraits d'analyses par pays du cadre d'évaluation conjointe de la CPS sur la santé. Le rapport présente les principales conclusions des analyses du point de vue de la protection sociale. Le rapport est disponible ici dans son intégralité ici en [version web](#).

## **12. FORMATION PROFESSIONNELLE : Tenue de la Semaine européenne des compétences professionnelles 2018**

Organisée annuellement, cette Semaine européenne des compétences professionnelles aide des millions de personnes à découvrir les avantages de l'enseignement et de la formation professionnels. Grâce aux 1512 événements organisés dans toute l'Europe, la campagne a atteint plus de 2,2 millions de personnes, soit 1,2 million de plus que l'année dernière. La semaine a été organisée avec le soutien de deux agences de l'UE - le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et la Fondation européenne pour la formation (ETF). L'événement de clôture comprenait une cérémonie de remise des prix et une présentation des ambassadeurs de la Semaine européenne des compétences professionnelles 2018. Les initiatives récompensées ainsi que les témoignages des ambassadeurs de l'EFPP soulignent et confirment le rôle crucial de l'enseignement et de la formation professionnelle pour aider les personnes à saisir les opportunités offertes par les nouveaux modes de travail. Les prix d'excellence en formation professionnelle 2018, remis par la commissaire Marianne Thyssen lors de la conférence de clôture, ont célébré des exemples réussis d'excellence sur le terrain.

[Lien vers la page](#)

## **13. EMPLOI DES JEUNES : Les séminaires d'apprentissage mutuel mettent en lumière les difficultés liées à l'emploi, à l'éducation ou à la formation de jeunes**

La garantie pour la jeunesse a touché des millions de jeunes Européens et en aide de plus en plus à trouver un emploi ou à se former. Toutefois, des difficultés subsistent et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour aider les plus éloignés du marché du travail. Les séminaires d'apprentissage mutuel de 2018 se sont concentrés sur deux domaines pour relever ce défi:

1. améliorer la sensibilisation grâce à des systèmes de suivi et de cartographie,
2. engager les jeunes à travers des services intégrés.

Pour atteindre les jeunes, il faut d'abord savoir qui ils sont et où ils se trouvent, les contacter et leur fournir le type de soutien approprié.

Récemment, la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse a donné une impulsion au développement de nouvelles formes de coordination et de coopération, notamment entre les services publics de l'emploi et d'autres entités / services. Les services intégrés peuvent prendre de nombreuses formes et diverses approches ont été présentées lors du séminaire d'apprentissage mutuel intitulé "Renforcer le soutien aux jeunes grâce à des services intégrés", organisé conjointement par la Commission européenne et le ministère luxembourgeois du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.



Pendant deux jour, il a permis aux coordinateurs de la garantie pour la jeunesse, aux parties prenantes nationales et aux experts des États membres et de l'UE de discuter et d'échanger des expériences pratiques sur la manière dont des modèles de prestation de services mieux intégrés pourraient contribuer à améliorer la couverture de la garantie pour la jeunesse et améliorer la qualité du soutien fourni.

Le rapport, qui a suivi le séminaire, a défini les facteurs clés du succès et a mis en évidence davantage de considérations clés lors de la conception et de la mise en œuvre de services intégrés.

[Lien vers la page de la Semaine 2018](#)

#### **14. PAUVRETE : Publication d'un nouveau rapport sur la lutte contre la pauvreté des enfants dans l'Union européenne**

Le rapport a pour objectif de mettre en évidence les implications et l'ampleur de la pauvreté infantile dans l'UE au moyen de données et de résultats d'enquêtes. En outre, le rapport fournit des suggestions sur le développement d'outils et d'actions politiques que les États membres peuvent mettre en œuvre pour progresser davantage vers l'inclusion sociale de tous les enfants de l'UE. Le document fournit une vue d'ensemble du paysage législatif actuel en matière de lutte contre la pauvreté, sur la base de recherches documentaires et de données statistiques d'Eurostat et des enquêtes précédentes de la FRA auprès des 28 États membres.

Selon les données d'Eurostat 2016 fournies dans le rapport, 25 millions d'enfants de moins de 18 ans dans l'Union européenne sont menacés de pauvreté, ce qui signifie qu'ils vivent dans des ménages pauvres, peu présents sur le marché du travail et confrontés à des difficultés matérielles. Les enfants rom, migrants et réfugiés sont selon le rapport, plus susceptibles d'être exposés au risque d'exclusion sociale et de pauvreté.

Il s'aligne sur les initiatives et les principes plus larges des Nations Unies et de l'Union européenne, y compris le Pilier européen des droits sociaux, et souligne la nécessité pour les décideurs politiques de prendre en compte les droits des enfants vulnérables vivant dans l'exclusion sociale dans le pays.

La plate-forme européenne pour l'investissement dans l'enfance (EPIC) est une plate-forme en ligne qui fournit aux États membres des ressources pour suivre les activités découlant de la recommandation sur l'investissement dans l'enfance en partageant le meilleur des processus décisionnels pour les enfants et les familles et en encourageant la coopération et l'apprentissage mutuel sur le terrain. L'EPIC a également publié un mémo politique spécifique sur l'utilisation des mécanismes de financement de l'UE pour réduire la pauvreté des enfants.

[Lien vers la Plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance \(EPIC\)](#)

[Mémo politique sur l'utilisation des mécanismes de financements européens destinés à réduire la pauvreté des enfants](#)

#### **15. SOINS A LA PERSONNE : Le Parlement européen réclame à nouveau plus d'équité sur le marché du travail afin de ne pas pénaliser les femmes qui s'occupent d'un parent proche**

Une résolution non législative a été adoptée par une large majorité de députés le 15 novembre au milieu de négociations sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.



Le texte, rédigé par Sirpa Pietikäinen (PPE, Finlande), déplore le fait que 80% des soins dans l'Union européenne soient fournis par des aidants informels non rémunérés, dont 75% de femmes. Conscients du fait que cette situation pénalise principalement les femmes, les députés demandent à la Commission d'intégrer les données sur les soins dans un ensemble d'indicateurs de progrès social à contrôler dans le cadre du processus budgétaire du "semestre européen".

Dans le cadre des négociations interinstitutionnelles sur la directive relative à la vie privée / professionnelle, les députés ont réitéré à l'unanimité leur soutien à la création de congés de paternité et d'aides familiales plus longs et mieux rémunérés, de congés parentaux non transférables, de garanties contre le licenciement, etc., y compris pour les travailleurs indépendants et les personnes qui doivent prendre un congé dûment rémunéré pour s'occuper de personnes dépendantes autres que des enfants.

Parmi les mesures concrètes, les députés demandent l'introduction dans le droit du travail de "crédits de soins" équivalant à des périodes de travail dans le but de renforcer les droits à la retraite afin de protéger les personnes qui cessent de travailler pour prendre soin d'une personne à charge ou d'un membre de leur famille de manière informelle et non rémunérée et de reconnaître la contribution de ces aidants à la société dans son ensemble. Ils demandent à la Commission de définir un cadre juridique établissant des normes minimales pour les travailleurs du secteur et de lancer une initiative sur la qualité des soins de longue durée.

Lors d'un vote relativement long, les députés ont refusé de réclamer des augmentations de salaire dans le secteur des soins personnels, des services de garde d'enfants dans le secteur public ou d'introduire une imposition séparée pour les conjoints. Au cours du débat qui a précédé le vote, la Commissaire pour l'égalité entre les hommes et les femmes, Věra Jourová, a annoncé qu'elle lancerait une consultation publique au cours des prochaines semaines sur l'efficacité des dispositions relatives à l'égalité de rémunération. Pour le reste, elle a déclaré que la résolution du Parlement européen était "cohérente avec le travail accompli jusqu'à présent par la Commission".

## **16. PILIER EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX : Premier anniversaire du Pilier européen des droits sociaux**

A la veille du premier anniversaire du Pilier européen des droits sociaux, la commissaire à l'Emploi et aux Affaires sociales, Marianne Thyssen, a souligné l'importance du processus budgétaire du "semestre européen" et du "tableau de bord social" qui jouent un rôle essentiel pour assurer une forme de convergence tout en respectant les spécificités de chaque État membre.

Le noyau européen des droits sociaux a également été suivi par une action législative au niveau européen, notamment la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la directive sur les conditions de travail transparentes et prévisibles. Selon elle, la proposition de créer une Autorité européenne du travail (ELA) ainsi que les recommandations visant à faciliter l'accès à la sécurité sociale sont également liées au pilier européen des droits sociaux, bien qu'elles aient précédé sa proclamation.

Ces propositions législatives sont toutes en négociation et devraient être débattues le 6 décembre prochain.

## 17. INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE : Accord politique attendu entre le Parlement européen et le Conseil

### CE QU'IL FAUT RETENIR

L'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) est une forme d'initiative politique populaire apportée par le Traité de Lisbonne (2007) dans le processus démocratique de l'Union européenne. C'est un mécanisme qui donne droit à un regroupement d'au moins un million de citoyens provenant d'au moins un quart des Etats-membres de l'UE (aujourd'hui 7 sur 28) de formuler une proposition politique auprès de la Commission européenne. Si le nombre suffisant de signatures est obtenu dans un délai d'un an après enregistrement, la Commission a un délai de 3 mois pour statuer sur le bien-fondé de la proposition politique.

En novembre 2018, quatre ICE ont abouti depuis la mise en place du système en 2012 :

*Droit à une eau assainie (2012), Droit à la protection juridique de l'embryon humain (2012), Abolition de la vivisection (2012), et Abolition du glyphosate (2017).*

La réforme de l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) est actuellement en cours de négociations interinstitutionnelles.

Selon le mandat défendu par la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne, l'âge minimum de participation à une ICE sera identique à l'âge légal pour voter dans un État membre. Un pays souhaitant abaisser l'âge minimum de participation à une initiative citoyenne à 16 ans peut le faire en informant la Commission.

Les systèmes de collecte d'aide individuelle peuvent être maintenus jusqu'au 31 décembre 2021 au moins. Cette réforme correspond à une demande spécifique des organisateurs d'ICE. En outre, la date de début de la collecte des signatures pourrait être fixée à six mois après l'enregistrement de l'ICE.

■ AGENDA EUROPE

DECEMBRE 2018	JANVIER 2019	FEVRIER 2019
<p>■ <b>PARLEMENT EUROPEEN</b>  <b>10 au 13</b> - Session plénière à Strasbourg  <b>3</b> - réunion de la commission EMPL</p> <p>■ <b>CONSEIL DE L'UE</b>  <b>13 - 14</b> - Conseil européen  <b>6 et 7</b> - réunion des ministres en Conseil EPSCO  <b>7 et 8</b> - Congrès du Parti socialiste européen            Désignation du candidat socialiste pour la présidence de la Commission européenne</p>	<p>■ <b>PARLEMENT EUROPEEN</b>  <b>14 au 17</b> - Session plénière à Strasbourg  <b>10, 23 et 24, 28 et 29</b> - Réunions de la commission EMPL</p> <p>■ <b>CONSEIL DE L'UE</b>  <b>1<sup>er</sup></b> - Début de la présidence semestrielle de la Roumanie</p> <p>■ <b>EFFE</b>  <b>9 et 10</b> - Lancement du projet Ad-PHS à Bruxelles  <b>22</b> - Vœux conjoints de l'EFFE/FEPEM à Paris  <b>28 et 29</b> - Visite politique de PRODOME à Bologne</p>	<p>■ <b>PARLEMENT EUROPEEN</b>  <b>11 au 14</b> - Session plénière à Strasbourg</p> <p>■ <b>EFFE</b>  <b>19 au 22</b> - Réunion PRODOME à Rome  <b>26</b> - Evénement de restitution du Livre Blanc européen à Bruxelles</p>
MARS 2019	AVRIL 2019	MAI 2019
<p>■ <b>PARLEMENT EUROPEEN</b>  <b>11 au 14</b> - Session plénière à Strasbourg, vote sur le Brexit  <b>25 au 28</b> - Session plénière à Strasbourg</p> <p>■ <b>CONSEIL</b>  <b>21 et 22</b> - Conseil européen</p> <p>■ <b>UNION EUROPEENNE</b>  <b>29</b> - Sortie effective du Royaume-Uni de l'Union</p>	<p>■ <b>PARLEMENT EUROPEEN</b>  <b>15 au 18</b> - Session plénière à Strasbourg  <b>18</b> - Fin des travaux de la 8<sup>ème</sup> législature</p> <p>■ <b>EFFE</b>  <b>4</b> - Assemblée générale à Bruxelles</p>	<p>■ <b>UNION EUROPEENNE</b>  <b>9</b> - Journée de l'Europe 2019  <b>23 au 26</b> - Elections européennes 2019</p>

## A propos de EFFE

Créée en 2012, La Fédération Européenne des Emplois de la Famille (EFFE) présidée par Marie Béatrice Levaux repose sur la volonté de faire vivre les principes de : libre choix du mode de vie et d'accompagnement des citoyens à leur domicile ; respect du domicile privé ; responsabilité sociale citoyenne.

L'EFFE ([www.effe-homecare.eu](http://www.effe-homecare.eu)) promeut et défend l'emploi à domicile auprès des institutions européennes : elle s'engage à porter un modèle d'innovation sociale au service des citoyens européens grâce aux services et aux emplois de la famille au domicile, se faisant le relais de la stratégie UE 2020 en faveur d'une « économie sociale de marché durable ». Maître-mot du secteur l'inclusion sociale est au cœur du secteur des emplois de la Famille en tant que source de croissance économique grâce à la création d'emplois de masse et la lutte contre le travail non déclaré.

**Marie Béatrice Levaux** (FEPEM) – Présidente ; **Andrea Zini** (ASSINDATCOLF) – Vice-président ; **Karmele Acedo** (Grupo SSI) – Secrétaire générale ; **Anita Poutard** (IPERIA-L'institut) – Trésorière.

### CONTACT :

Aude Boisseuil, Déléguée générale ([aboisseuil@fepem.fr](mailto:aboisseuil@fepem.fr)) - +336 26 08 21 66

